

FFESSM
NAGE EN EAU VIVE

SELECTIF SLALOM NATIONAL NAGE EN EAU VIVE

02
MARS
2025

CHATEAUNEUF
SUR CHER

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2025

Dimanche 2 mars à Châteauneuf sur Cher

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation	: Olivier BAILLY / François LEPERE
Juge de départ	: Jean-Pierre RICHARD
Juge d'arrivée / chronomètres	: à définir
Contrôleur matériel compétiteur	: Claude GUYARD
Délégué fédéral	: Thibault GRAND
Escortes	: Présent sur la compétition
Responsable jeunes	: Wilfried MERCIER

Comité de Course

Directeur de course	: Olivier BAILLY
Chargé mission national compétition	: Yohann WURSTHORN
Responsable sécurité	: Renaud MABILLOT
Responsable Chronométrage	: Julien BEAUFILS
Responsable des juges	: Joël BOURBON
Responsable informatique	: Alaric PRUNIER

Comité de Compétition

Président de CN-NEV	: Françoise GRAND
Organisateur de la manifestation	: François Lepère
Directeur de course	: Olivier BAILLY
Représentant des compétiteurs	: élu par les chefs d'équipes la veille de la compétition

Jury de compétition

Président de CN-NEV	: Françoise GRAND
Chargé mission nationale de compétition	: Yohann WURSTHORN
Directeur de course	: Olivier BAILLY
Responsable du chronométrage	: Julien BEAUFILS
Responsable des juges	: Joël BOURBON
Représentant des compétiteurs	: élu par les chefs d'équipes

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2025

Dimanche 2 mars à Châteauneuf sur Cher

REGLEMENT:

Le règlement appliqué est le règlement compétition en vigueur de la Commission Nationale NEV FFESSM.

Les présidents ou responsables de club engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du parcours (Cl III / IV). Ils en assument la responsabilité.

Pour les sélectifs Nationaux de slalom, le parcours est installé de façon quasi définitive, ne nécessitant pas le passage de l'ouvreur.

Pour le parcours des jeunes, les portes pourront être déplacées et nécessiteront le passage d'un ouvrier .

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2025 avec l'assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition délivré par tout médecin. Pour les mineurs, l'attestation de réponses négatives du questionnaire santé pour l'année 2024/2025.
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur (technique invasive de contrôle anti-dopage et autorisation parentale).
- Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.
- De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Equipement :

- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.
- Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories poussins, benjamins et minimes.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS Responsable de l'Organisation : Olivier BAILLY
Téléphone : 06 33 33 42 86
Mail : olivierbaillynev@gmail.com

Règlement compétition :

<https://eauvive.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/10/2a84a53609111de84a032e3876acd91f0ee0025d.pdf>

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2025

Dimanche 2 mars à Châteauneuf sur Cher

PROGRAMME

Samedi 1 mars 2025

- 13h30 – 16h30** : Accès au Stade d'Eau Vive, sous la responsabilité des clubs
- 14h00 – 16h00** : Confirmation des inscriptions
Vérification des licences, identités fédérales, assurance, certificats médicaux
- 17h00** : Réunion des juges :
- Rappel des règlements
 - Répartition des zones
 - Juges Départ et Arrivée
- 17h30** : Briefing dans la salle des associations.
Rassemblement des chefs d'équipe pour l'élection du représentant des compétiteurs
Remise des dossards
Apéritif pour tous.

Dimanche 2 Mars 2025

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2025

- 08h45** : Mise en place des juges
- 09h00** : Départ de la course des adultes (intervalle de 1 mn)
- Mise en place du parcours jeune
- 12h15** : Départ de l'ouvreur
- 12h30** : Départ de la course des jeunes (intervalle de 1 mn)
- 14h00** : Proclamation des résultats et remise des récompenses dans la salle des associations.
Pot de l'Amitié.

INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE	<i>Designation</i> <i>Date – Lieu</i> <i>Categories</i>	Sélectif national 2025 slalom nage en eau vive 02/03/2025 – Châteauneuf sur Cher Toutes catégories
----------------	---	---

COORDONNÉES CLUB NOM n°d'affiliation	CACHET CLUB 	RESPONSABLE NEV NOM tél. e-mail
---	--	--

CHEF D'ÉQUIPE* : Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : Prénom : Tél. :

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM Prénom JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliqué.

Frais d'inscription compétiteurs adultes : **12 €** x = € = €


Pour les catégories Pousins, Benjamins & Minimes **10 €** x = € = €

Inscription & règlement avec HelloAsso : Avant le 16 Février 2025
<https://www.helloasso.com/associations/ffessm-commission-nage-en-eau-vive/evenements/selectif-de-slalom-2025>

Merci de faire parvenir une copie du formulaire d'inscription à :

Alaric PRUNIER alaricprunier1@gmail.com

Olivier BAILLY olivierbaillynev@gmail.com





**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

Course de slalom

Genre de la manifestation : **Sélectif national de Slalom 2025**

Lieu : **18190 Châteauneuf sur Cher**

Date : **01 & 02 mars 2025**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise Mon fils :

Ma fille :

L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature

Hébergements

Roulottes du Berry Cher / Centre Pôle du Cheval et de l'Âne
Route de La Celle-Condé 18160 LIGNIÈRES
02.48.77.59.31

Gîte de groupe (60 places) CASTELNAUTE
1, rue de la halle 18190 Châteauneuf sur Cher
06 40 05 77 02

Guichoux André, 14 Vallée du Val – Malitorne, 18230 St Doulchard
Le gîte se situe à Chateauneuf. 02.48.24.41.04 / 06.13.41.83.84

Jacquier Francis, lieu-dit la Vergne, 18400 Lunery (18kms)
02.48.68.01.07

Carteron Christophe, Parassay, 18168 St Baudel (10kms)
09.79.55.27.06

Maison des parfums, 51 route de La Châtre, 18160 Lignièrès (17kms)
02.48.60.18.75

Casali Laura, Château commanderie le Bourg, 18200 Farge Allichamps (16kms)
02.48.61.04.19

Commune de Dun sur Auron, place du Champ de foire, 18130 Dun sur Auron (27kms)
02.48.59.83.68

Moreau Martine, les Chagnats, 18160 Chezal-Benoit (27kms)
02.48.61.12.56

SCI Les petits Berthais, moulin de Palbas, 36120 Pruniers (27kms)
02.54.49.13.01

Amphore du Berry, 25 rue de Dr Vallet, 18200 St Amand Montrond (30kms)
02.48.96.41.18

Earl Blin, 4 impasse du parc, 18290 Civray (30kms)
02.48.26.25.63

Hofstede Herman Wigbold, domaine d'en haut, 18340 Lissay Lochy (17kms)
02.48.25.11.89

Mr et Mme Aurouet, 18290 Chârost (32kms)
02.48.48.00.18

Mme Thivrier Anne-Marie, 18290 Chârost (32kms)
02.48.48.00.18

Mme Gabelin – Courseau Valérie Chârost (32kms)
02.48.48.00.18